

# FONDS CROISSANCE PREPAR AVENIR II, un accompagnement sur mesure pour la réussite de vos projets à long terme.

## LE FONDS CROISSANCE, UN SUPPORT NOVATEUR

PREPAR AVENIR II est un support d'investissement qui conjugue potentiel de performance, sécurisation et personnalisation. Il est particulièrement adapté à la préparation de votre retraite ou à tout autre projet que vous pourriez envisager à long terme. Ce fonds, aux multiples atouts, constitue une alternative au Fonds EURO et aux unités de compte.

### — Des perspectives de rendement bonifié sur le long terme...

Le Fonds Croissance, géré par la Compagnie d'assurance PREPAR-VIE, dispose d'une plus grande souplesse de gestion financière, et pourra notamment être investi sur des classes d'actifs de diversification, non cotés (immobilier, private equity, infrastructure...) habituellement moins présentes dans une gestion classique de Fonds en Euro et potentiellement plus performantes sur le long terme.

Cette gestion d'actifs intégralement pilotée par l'assureur vise la constitution d'une performance régulière sur le long terme, tout en maîtrisant la volatilité des marchés financiers. Vous bénéficiez d'un potentiel de performance différent selon l'horizon de placement et le niveau de garantie en capital que vous aurez choisis, d'autant plus important que votre durée d'investissement sera longue et votre capital partiellement garanti.

### — ... sans renoncer à l'échéance de l'horizon de placement choisi à la garantie en capital...

En fonction de votre situation et de vos objectifs, le Fonds Croissance PREPAR AVENIR II vous permet de bénéficier d'une garantie partielle ou totale en capital (80 %, 90 % ou 100 %), au terme d'un horizon que vous aurez vous-même choisi, entre 8 ans minimum et 30 ans maximum. À l'échéance, la garantie, majorée des éventuelles plus-values réalisées, pourra être prolongée pour une nouvelle durée de votre choix (au minimum 8 ans). Vous conservez si nécessaire, la disponibilité à tout moment de votre épargne sous forme de rachat partiel ou total, mais sans garantie prévue du capital si ce retrait intervient avant la date d'échéance fixée<sup>(1)</sup>.

Il existe un risque de volatilité et de perte en capital sur le support PREPAR AVENIR II avant le terme choisi de l'horizon de placement. Assimilable à une unité de compte classique depuis la loi Pacte<sup>(2)</sup>, **la valeur de ce support évolue à la hausse ou à la baisse en fonction des marchés financiers.**

### — ... dans le cadre fiscal de l'assurance vie, du contrat de capitalisation ou du PERI

Le Fonds Croissance PREPAR AVENIR II est accessible au sein des contrats d'assurance-vie, de capitalisation et PERI distribués par PREPAR-VIE. Les revenus (ou plus-values) issus du Fonds Croissance PREPAR AVENIR II sont capitalisés au sein du contrat sans fiscalité. Celle-ci ne s'appliquera qu'en cas de retrait total ou partiel ou de décès (pour l'assurance-vie) selon la fiscalité en vigueur.

(1) La sortie avant l'échéance se fait aux conditions du marché.

(2) Loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et à la transformation des entreprises

### QUELLE EST LA STRATÉGIE FINANCIÈRE DE PREPAR-VIE POUR OPTIMISER LA PERFORMANCE DE CE SUPPORT NOVATEUR ?

Dans sa stratégie, PREPAR-VIE privilégie la constitution d'un portefeuille équilibré entre produits de taux et actifs de « diversification ».

Ces derniers sont en effet plus performants sur le long terme. Toutefois, la recherche de performance par la diversification du portefeuille s'accompagne d'une prise de risque plus importante qui se mesure par la volatilité.

Ainsi, en dehors de produits de taux, les principales classes d'actifs de diversification privilégiées sont :

- **les actions** (grandes ou moyennes capitalisation),
- **des valeurs immobilières** telles que des parts de SCPI sélectionnées qui permettent revalorisation et rendement, ou des parts de SCI et d'OPC à vocation générale ou thématique,
- **des valeurs d'infrastructure** (financement de grands projets nationaux et internationaux), assurant un couple rendement-risque prometteur dans la durée.

La diversification large de ces investissements est rendue possible par une garantie du capital offerte à l'horizon choisi, à l'inverse du Fonds EURO, contraint par une garantie du capital à tout moment.

## UN ACCOMPAGNEMENT DANS LA DURÉE

Vous choisissez votre niveau de garantie (80 %, 90 % ou 100 %) et votre horizon de placement (entre 8 ans minimum et 30 ans maximum), au terme duquel votre investissement sera partiellement ou totalement garanti.

Avant cette échéance, la valeur de rachat évolue en valeur de marché donc sans minimum garanti, comme une unité de compte.

### — Un potentiel de performance supplémentaire sous forme de bonification corrélée à l'horizon de placement et au niveau de garantie choisis à la souscription

La performance de votre investissement se traduit par l'évolution de la valeur liquidative de la part et/ou par attribution de parts supplémentaires dite bonification, dont les modalités sont illustrées dans la documentation contractuelle.

### — Mécanisme de la garantie en capital

Le capital garanti au terme est égal au niveau garanti (exprimé en pourcentage) appliqué au total des investissements (versements nets de frais et arbitrages entrants), sous réserve des éventuels désinvestissements (rachats partiels, arbitrages sortants) qui viennent en déduction.

**Avant le terme de la garantie, l'épargne investie sur ce support est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de l'évolution des marchés.**

**La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de la durée d'investissement et est fonction du pourcentage de la garantie choisie.**

### MON INVESTISSEMENT EST-IL BLOQUÉ SUR LA DURÉE CHOISIE ?

La disponibilité de tout ou partie de vos avoirs est effective à tout moment sans pénalité. Cependant, la garantie de votre capital (80 %, 90 % ou 100 %) n'est acquise qu'au terme de la durée choisie.

C'est pourquoi, PREPAR AVENIR II doit être choisi pour la réalisation de vos projets à long terme, tels que la préparation de la retraite, le financement des études de vos enfants ou petits-enfants, ou de leur installation, afin de préserver dans la durée le potentiel de performance de votre placement.

Pour vos projets à plus brève échéance, nous vous recommandons de prendre contact avec votre conseiller qui vous accompagnera dans le choix d'une allocation financière adaptée à votre besoin et à votre profil d'investisseur.

Une fois la date d'échéance initiale atteinte, vous pouvez :

- proroger votre investissement sur le Fonds Croissance pour une nouvelle durée (modalités variables selon les contrats),
- réorienter votre épargne investie sur le Fonds Croissance PREPAR AVENIR II vers d'autres supports du contrat,
- réaliser un rachat et bénéficier de la garantie de votre capital à hauteur du niveau choisi (80 %, 90 % ou 100 %).

### MON HORIZON DE PLACEMENT ET MON NIVEAU DE GARANTIE À TERME INITIALEMENT CHOISIS SONT-ILS MODULABLES ?

Sur un plan financier, nous conseillons, dès la souscription, de privilégier un horizon d'investissement à long terme (15 ans minimum) adapté à votre situation et votre objectif.

Afin d'augmenter le potentiel de performance du support sur la durée, vous avez, à tout moment\*, avant l'échéance du support, la possibilité d'allonger la durée d'investissement dans une limite de trente ans, et de réduire jusqu'à 80 % le niveau de garantie au terme.

\* Selon les conditions des contrats.

### DES VERSEMENTS COMPLÉMENTAIRES AVANT L'ÉCHÉANCE DU SUPPORT SONT-ILS POSSIBLES ?

Vous pouvez à tout moment compléter votre investissement initial tout en conservant les caractéristiques d'origine en termes d'horizon de placement et de niveau de garantie à terme.

### LE SUPPORT PREPAR AVENIR II EST-IL COMPATIBLE AVEC DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS ?

Etant assimilable à une unité de compte, la stratégie d'une alimentation régulière de PREPAR AVENIR II permet de lisser les points d'entrée et de maîtriser la volatilité des marchés, même si par nature, celle-ci est atténuée par ce support.

## UN NOUVEL ÉQUILIBRE ENTRE SÉCURITÉ ET PERFORMANCE

Souvent recherchées au détriment de l'une ou l'autre, **sécurité et performance se conjuguent au sein du Fonds Croissance PREPAR AVENIR II.**

L'absence de garantie au jour le jour permet en effet cette combinaison d'avantages :  
**la garantie totale ou partielle des sommes versées<sup>(1)</sup> à la date que vous avez choisie, alliée à la recherche d'un rendement attrayant sur la durée.**

<sup>(1)</sup> Le montant du capital garanti correspond aux sommes versées sur le Fonds Croissance PREPAR AVENIR II, nettes des frais sur versements et des désinvestissements (rachats partiels ou arbitrages) et est fonction du niveau de garantie choisi par l'adhérent/souscripteur (80 %, 90 % ou 100 %).

**PREPAR AVENIR II est le Fonds Croissance de PREPAR-VIE. Avant le terme de la garantie, l'épargne investie sur ce support est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant de l'évolution des marchés.**

**La garantie en capital s'applique uniquement à l'échéance de votre horizon de placement et est fonction du niveau de garantie. Il existe donc un risque de perte en capital en cas de rachat anticipé, avant la fin de l'horizon de placement choisi.**

